Formation I Audit I Conseil

PROGRAMME DE FORMATION

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

V3 du 06/11/2026

PREREQUIS PUBLIC

→ Aucun prérequis.
→ Personnel chargé de mettre en oeuvre le DUERP de son entreprise.

DUREE

14 heures

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Modalité : en présentiel.
- Méthodes : apports théoriques, échanges d'expérience, analyse de situations de travail, étude de cas.
- Matériel : photographies, vidéos, jeu pédagogique.
- Ressources : fiches métiers, grilles et matrices, support et livret de formation.
- Intervenant : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP).

EVALUATION

– Test de positionnement.
– QCM.
– Mise en situation pratique.
– Questionnaire de satisfaction.

SANCTION ET RECONNAISSANCE

– Attestation de formation.
– Passeport de prévention.
– Formation qualifiante.

OBJECTIFS

- Maitriser les obligations réglementaires en Santé et Sécurité au Travail.
- Identifier, évaluer et hiérarchiser les risques professionnels de l'entreprise.
- Formaliser le Document Unique et le plan d'actions de prévention.
- Suivre la mise en place des actions et mettre à jour le DUERP.

PROGRAMME

1) FONDAMENTAUX DE LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

– Accidents du travail, accidents de trajet, maladies professionnelles

Formation I Audit I Conseil

- Enjeux humains, sociaux, juridiques et économiques
- Acteurs internes et externes de la prévention
- Principales obligations réglementaires
- Notions de danger, situation dangereuse, événement déclencheur, dommage, risque

2) PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
- Principaux risques professionnels
- Principes généraux de prévention
- Mesures et moyens de prévention

3) EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
- Préparer la démarche
- Définir les unités de travail
- Identifier les dangers
- Evaluer les risques
- Evaluer et hiérarchiser les risques
- Élaborer un plan d'actions (PAPRIPACT)
- Formaliser le DUERP
- Assurer le suivi et la mise à jour du DUERP

MODALITES & DELAIS D'ACCES

En intra (1 à 10 participants d'une même entreprise) :
- Planification au choix de l'entreprise (dates, horaires et lieu de formation), selon les disponibilités.
- Les demandes sont traitées dans un délai de 48H, par téléphone ou par mail.

En inter (participants issus de plusieurs entreprises) :
- Inscription selon le planning inter-entreprises, sous réserve de sessions inter programmées.
- Les demandes sont traitées dans un délai de 48H, par téléphone ou par mail.

FINANCEMENT

La formation peut être financée par :
- L'employeur
- L'OPCO
- Les fonds propres

ACCESSIBILITE

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Afin d'étudier la faisabilité ainsi que les mesures de compensation, merci de nous contacter.

TARIFS	TAUX DE SATISFACTION	TAUX DE REUSSITE
Nous contacter	97%	100%